

Le Mans, le 15 février 2017

## Influenza aviaire : prévention et surveillance en Sarthe

Corinne Orzechowski, préfète de la Sarthe, salue le travail des agents de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) dont 8 sont allés apporter leur soutien à leurs collègues des départements du Gers, des Landes, des Pyrénées Atlantiques et des Deux-Sèvres pour aider aux abattages, à la réalisation des enquêtes épidémiologiques, aux prélèvements en abattoir ou tout simplement au traitement des dossiers administratifs.

La DDPP de la Sarthe continue, par ailleurs, à faire face localement à un éventuel foyer dans notre département avicole :

- ↳ Le matériel présent à la DDPP nécessaire à la mise en œuvre d'un premier chantier d'abattage a fait l'objet d'un inventaire afin d'être opérationnel le plus rapidement possible.
- ↳ Les procédures de gestion d'un cas influenza aviaire ont été réactualisées.

La DDPP travaille en relation étroite avec les vétérinaires sanitaires sur le terrain qui, en cas de mortalité anormale, relaient l'information pour la mise en place immédiate des mesures de biosécurité dans l'élevage concerné et l'envoi de prélèvements pour analyses au laboratoire INOVALYS de Nantes.

En outre, en cas de signalement d'oiseau sauvage mort appartenant aux familles des Anatidés, Rallidés et Larridés, la DDPP met en œuvre systématiquement les analyses pour recherche d'influenza aviaire et, à ce jour, aucun cas n'a été mis en évidence en Sarthe.

Enfin, des rappels de la réglementation ont aussi été envoyés aux petits détenteurs de volailles connus des services sur l'obligation de confiner les volailles depuis que le risque influenza aviaire a été relevé au niveau élevé. Au cours des inspections qu'ils mènent en élevage, les inspecteurs de la DDPP rappellent aux éleveurs les mesures de biosécurité qui doivent être mises en place. Deux avertissements ont été réalisés auprès de détenteurs ne respectant pas ces mesures.

